



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100456

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Contrat de co-développement 2009/2010 entre la CUB et la
Ville. Avenant n°1. Approbation.***

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé par délibération D-20090464 du 28 septembre 2009 le contrat de co-développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville pour la période 2009-2011.

Suite à la mise en place d'un nouveau réseau de transports en commun en février 2010, il a été nécessaire de prévoir des aménagements (couloirs de bus, travaux de voirie...) afin de mettre en œuvre ce nouveau réseau de manière optimale.

Il convient d'inscrire ces divers travaux dans le contrat de co-développement en cours. C'est l'objet de l'avenant n°1, dont le projet est annexé à ce rapport.

Il a été proposé au Conseil communautaire du 9 juillet dernier et a été approuvé. C'est au Conseil municipal désormais de se prononcer.

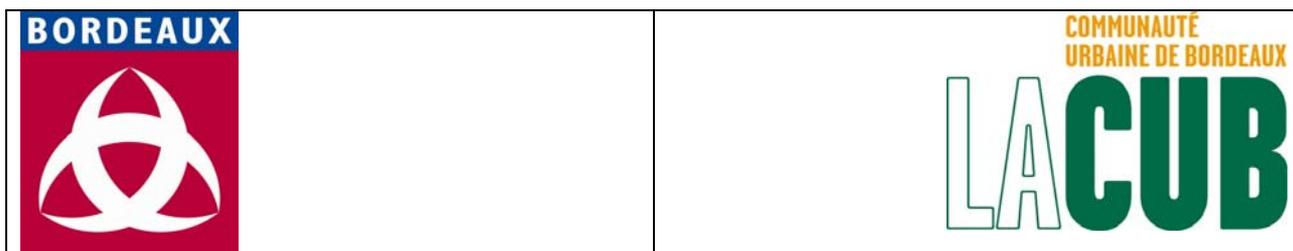
Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cet avenant n°1 au contrat de co-développement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE



Contrat de co-
développement
2009-2011

***Commune de Bordeaux
Communauté urbaine de
Bordeaux***

Avenant n° 1

Préambule

La Cub, autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire a adopté en 2000 son plan des déplacements urbains, se lançant ainsi dans une politique d'envergure destinée à limiter l'usage de l'automobile dans l'ensemble de l'agglomération, et à enrayer l'étalement urbain. Un des principaux objectifs de ce plan a été de conforter le réseau de transport en commun, par la mise en place d'un réseau de transport en site propre.

C'est ainsi qu'en moins de 10 ans la Cub a construit un réseau de tramway de 44 km réparti sur 3 lignes.

L'expansion du réseau TBC, première et deuxième phase est un succès en terme d'offre et d'usage que la Communauté a souhaité poursuivre avec le lancement des études de la 3^{ème} phase du tramway, du tram-train du Médoc, et avec la restructuration du réseau de bus et de transport des personnes à mobilité réduite, et la création de Vcub dont la gestion est confiée à la société Kéolis délégataire de service public pour la période 2009-2013.

La Cub entend relever le défi d'offrir aux habitants une mobilité durable et équitable à l'échelle de l'agglomération.

Les contrats de co-développements signés à l'autonomie 2009 traduisent sur une durée de trois ans les actions pour mettre en œuvre les projets de territoire communaux et communautaire tant sur l'aménagement urbain, le développement économique, la voirie, que le développement durable. Il faut dorénavant les compléter avec le domaine des déplacements urbains..

Les étapes décisionnelles étant franchies arrêtant la 3^{ème} phase TCSP, approuvant la restructuration du réseau communautaire de transports urbains et actant le lancement du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), il y a lieu d'établir un avenant aux contrats 2009-2011 afin d'intégrer dans chacun des contrats les conséquences liées à ces décisions.

Par ailleurs, cet avenant prend en compte les adaptations aux contrats validés par les comités de pilotage de la conduite du changement du 12 février, du 2 avril, du 7 mai et du 10 juin, ainsi que la programmation des logements locatifs conventionnés 2010.

Article 1 : Objets de l'avenant

1-1 : le présent avenant complète les contrats en décrivant les grands objectifs de la politique communautaire en matière de déplacements urbains et en complétant la déclinaison opérationnelle des contrats des communes concernées par les actions qui en découlent.

1-2 : le présent avenant intègre aux contrats concernés les adaptations actés par le comité de la conduite du changement depuis la signature des contrats jusqu'à la fin du premier semestre 2010.

1-3 : le présent avenant intègre la programmation des logements conventionnés de l'année 2010

Article 2 : Modification des articles des contrats 2009-2011

En conséquence de l'article 1, les présents articles des contrats 2009-2011 sont modifiés comme suit :

2-1 : l'article 5 chapitre 3, intitulé « contribution des orientations et projets communaux aux objectifs d'agglomération », est amendé en conséquence de l'article 1 du présent avenant.

La partie Transport public urbain de l'article 5 chapitre 3 devient caduque et est remplacée par le texte suivant :

Les objectifs d'agglomération portés par la Communauté en matière de déplacements urbains

Développer l'offre de transports en commun

La Cub se donne pour objectif d'ici 2020 de doubler sa fréquentation du réseau de transports en commun, de réaliser 33 kilomètres de tramway supplémentaires dont 7 kilomètres de tram-train.

Dans ce contexte un véritable programme de transports collectifs performants a été étudié en cohérence avec les grandes orientations de la politique de l'urbanisme et de l'habitat.

Par délibération n° 14903 du 6 novembre 2009, le conseil de Communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre décliné comme suit :

Extension de la ligne A entre Mérignac centre et l'avenue de Magudas au-delà de la rocade

Extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux Nord

Extension de la ligne B entre Bougnard et la place de l'Alouette

Extension de la ligne C entre Terres neuves et Villenave d'Ornon au-delà de la rocade

Extension de la ligne C entre les Aubiers et le parc des Expositions

Création de la ligne D entre Quinconces et Cantinolle

Création de la ligne tram-train du Médoc jusqu'à la gare de Blanquefort

Le projet d'extension du réseau urbain peut impacter la vie locale, l'activité commerciale, les conditions de stationnement, le schéma de circulation dans les quartiers traversés et induit la réalisation de certains travaux d'aménagement en compensation desdits impacts.

Le conseil de Communauté du 6 novembre 2009 a décidé la mise en place de mesures d'accompagnement pour limiter les incidences fonctionnelles sur les tissus urbains concernés par les extensions du tramway (délibération 2009 n°0709). Les communes de Bègles, Bordeaux et Mérignac sont concernées.

Par ailleurs, des projets d'aménagement accompagnant le passage du tramway ont été identifiés : ils sont intégrées aux contrats de co-développement.

De même des mesures d'accompagnement pour des acteurs professionnels situés à proximité du chantier du tramway de la phase 3 sont mises en place

La Communauté a souhaité à l'instar de la 1^{ère} et 2^{ème} phase du tramway créer une commission d'indemnisation à l'amiable (Conseil du 26 mars n°2010/0231). C'est une solution rapide et efficace pour la problématique commerciale de proximité durant le chantier du tramway.

Plus particulièrement pour la création de la ligne D, une étude est programmée pour affiner la problématique économique : en effet, le mode opératoire d'accompagnement des acteurs économiques dans un contexte d'évolution urbaine est à définir. Le champ actuel de cette réflexion porte sur le secteur de l'avenue de la Libération et de la route du Médoc (Bordeaux, Le Bouscat).

Sont également à l'étude le montage éventuel d'une procédure de prêts à taux zéro pour la période qui suit la mise en service du tramway : en effet, il a été constaté que la reprise d'un chiffre d'affaires normal requière une période plus ou moins longue, une fois le chantier terminé.

Augmenter la qualité de service de transports en commun urbain

Parmi les objectifs d'augmentation de la fréquentation des transports en commun, la Communauté en choisissant la société Kéolis comme délégataire de service public a opté pour une redéfinition globale du réseau d'autobus qui s'appuie sur :

une augmentation de l'offre

une augmentation de l'amplitude horaire

une concentration de l'offre sur un axe permettant les liaisons directes et une simplification de la lisibilité des lignes.

*une hiérarchisation des offres (structurantes/principales/locales) avec une meilleure répartition de l'offre tout au long de la journée
la desserte de nouveaux pôles
l'inter modalité avec le maillage du territoire par l'implantation de 139 stations vélos*

Ainsi le réseau restructuré mis en place en février 2010 comprend :

*13 lignes dites « lianes » qui constituent le réseau structurant
15 lignes, dont 6 « corols » qui forment le réseau principal
33 lignes dont 8 « citeis » qui représentent le réseau local complété par 4 lignes de transport à la demande.*

Pour favoriser l'intermodalité 139 stations vélos en libre service ont été mises en place sur le territoire communautaire avec un parc de 1545 vélos. Les arceaux vélos sont également mis aux abords des lignes structurants.

Ce réseau communautaire de transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite a été adopté par le conseil de communauté du 27 novembre 2009 (délibération n°2009/0783)

Pour remplir les objectifs d'augmentation de la fréquentation et de confort de l'utilisateur, un certain nombre de projets ou d'actions sont à mettre en place avec les communes :

- *les couloirs bus : la Communauté a réalisé des études entre 2005 et 2007 pour cerner les difficultés de circulation de 17 lignes structurantes et tenter d'y apporter des améliorations avec un programme d'actions. A cette occasion des couloirs bus ont été étudiés :*
 - o *la Cub s'engage sur leurs réalisations. Dans le cas où il y a impact sur le stationnement la Communauté peut engager une étude de stationnement à l'échelle locale.*
 - o *les communes s'engagent, à organiser la concertation avec les riverains, et à prendre les arrêtés de circulation découlant des couloirs bus. .*
- *les aménagements de voirie nécessaire au réseau Tbc de type aménagement de terminus*
- *l'implantation des abris bus contribuant à la qualité du service : les communes s'engagent à faciliter l'implantation des abris bus publicitaires, et prendre en charge l'alimentation électrique des ces équipements.*

A moyen terme, le nouveau réseau mis en place par Kéolis suppose une analyse des conditions de circulation sur les nouveaux itinéraires et nouvelles lignes structurantes « lianes ».

Les études porteront sur les 13 nouvelles lignes structurantes (+ 2 express) et 6 lignes circulaires du réseau TBC 2010 et devront tenir compte des principes de restructuration du réseau à l'horizon 2014, les conclusions issues du SDODM. Le résultat de ces études sera connu à compter du mois d'avril 2011 et les aménagements qui en résultent seront intégrés aux contrats 2012-2014.

Il en est de même pour le transport scolaire dans la mesure où l'ensemble des marchés arrivent à échéance en 2012 : l'offre actuelle est donc maintenue sauf adaptations mineures appliquées à budget constant.

Proposer une stratégie des déplacements à l'horizon 2025

La Cub souhaite définir une stratégie de développement de son réseau de transports collectifs à l'horizon 2025 et, pour cela, a décidé lors du conseil de communauté du 27 novembre 2009 de lancer le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (délibération n° 2009/0834). La réflexion portera sur le périmètre de la CUB et sur l'opportunité d'avoir recours aux différents modes de transport, tramway, BHNS, tram-train, bus

Ce schéma, qui a pour objectif de fixer l'armature structurante du réseau de transport à l'horizon 2025 et dont les conclusions sont attendues pour fin 2010, constituera le cadre de référence dans lequel toutes les autres études de transports devront s'intégrer (schéma OIN Bordeaux Euratlantique). Le projet urbain devra, de la même manière, s'harmoniser avec la vision globale du développement du réseau.

Le futur schéma aura également pour objectif de contribuer à la mise en cohérence des politiques publiques menées par la Communauté urbaine en matière d'urbanisme, de déplacements tous modes, d'écologie ou de développement économique. Pour cela il est d'ores et déjà prévu que le SDODM contribuera à terme à renseigner le volet transport collectif du PDU et le volet mobilité du futur SCOT.

Articuler urbanisme / déplacement – une nouvelle ingénierie du territoire

De nouveaux objectifs de développement de l'agglomération visent à conforter l'attractivité du territoire de la Cub et des objectifs ambitieux de développement durable. L'élément fédérateur de devenir une agglomération millionnaire vise deux objectifs : limiter l'étalement urbain et offrir de vraies opportunités de trouver un logement à distance raisonnable de son emploi.

Pour conforter ces objectifs il est proposé d'engager un nouveau dispositif appelé 50 000 logements autour du tramway.

Ce processus consiste à enclencher une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour construire plus, mieux et plus vite sur les secteurs prioritaires de l'agglomération desservis par des transports performants. Bien évidemment, pour atteindre les objectifs, cette démarche s'inscrira dans la même temporalité que les grands projets déjà engagés, notamment dans l'arc de développement, dont les études seront poursuivies en parallèle et s'alimenteront des nouvelles approches méthodologiques issues de la démarche 50 000 logements.

Une large consultation sera ouverte à des équipes pluridisciplinaires chargées de travailler sur des propositions de stratégies urbaines centrées sur la production de logements sur des espaces en lien avec les corridors de transports publics.

Cette consultation prendra la forme d'un dialogue compétitif en vue d'avoir des propositions de stratégies urbaines en fin d'année 2010.

Développer la politique vélo de la Cub

D'ores et déjà, la Cub veut donner une ambition réelle au mode vélo et s'engage à définir une politique vélo de la Cub. Pour se faire, elle lance une étude de définition qui a pour objectif de faire un état des lieux, de faire des propositions de stratégies d'action détaillées pour améliorer le réseau cyclable, renforcer la sécurité, diversifier l'offre de service. Les résultats de cette étude seront disponibles à partir de juin 2011, les actions qui en découlent seront intégrées dans les contrats 2012-2014.

Toutefois, l'effort consenti en 2008 et 2009 pour la résorption des discontinuités cyclables est poursuivi et le présent avenant prend en compte les nouvelles opérations (études et travaux) à mettre en œuvre sur ce contrat.

2-2 : Modification de l'article 6 intitulé « la déclinaison opérationnelle 2009-2011 »

L'article 6 du contrat est modifié comme suit :

Suite au Copil de la conduite du changement du 7 mai 2010, des adaptations ont été apportées au contrat il s'agit de :

L'article 6 –déclinaison opérationnelle 2009/2011 – chapitre 1 « l'arc de développement durable et les sites de projets » Axe Lac/ Cracovie Latulle / Lucien Faure / Cenon Pont Rouge **Hôpital Saint Augustin** (fiche action n°15) est complété.

La Cub s'engage à participer au comité de suivi du stationnement et à réaliser une étude de faisabilité sur les propositions d'aménagement de nouveaux accès ouest au site hospitalo-universitaire.

Pour les actions prévues au titre de l'axe Deschamps/ Saint Jean Belcier/Quartiers anciens - **Opération Deschamps** (fiche n° 13) l'étude préalable de la configuration de la tête de pont Saint-Jean et l'étude de requalification du boulevard Joliot sont annulées, étant désormais prises en compte dans le cadre de l'OIN Euratlantique.

Des actions et des projets contribuant à la mise en place de la politique communautaire en matière de déplacements urbains ont été identifiés sur le territoire de la commune de Bordeaux et se déclinent de la façon suivante :

- Etudes et travaux pour la réalisation de couloirs bus dans le cadre de l'amélioration de la vitesse commerciale :

- **Place Nansouty** : création d'un couloir bus (63 m) –
La Cub s'engage sur la durée du contrat à sa réalisation.
La commune s'engage à prendre l'arrêté de police.

- **Boulevard JJ. Bosc entre Jouhaux et Paillère** : création de 2 couloirs bus 2 fois 3,50 mètres.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à la réalisation des aménagements de ces couloirs
La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Ceinture des cours Clémenceau / Albret entre place Tourny et cours Aristide Briand –

Dans un premier temps, il est envisagé des aménagements provisoires de couloirs bus dans chaque sens qui intégreront la mise à double sens de la rue de Belfort et de la chaussée de la place de la République comprise entre le cours d'Albret et la rue de Cursol côté hôpital.

La Cub s'engage sur la production de l'avant projet et la réalisation des aménagements.

La commune s'engage à prendre les arrêtés de police correspondants.

Dans un deuxième temps, il est prévu un aménagement qualitatif avec couloirs bus dans les deux sens selon la charte des Cours à actualiser, pour laquelle la Cub s'engage à la réalisation d'une étude préliminaire avec une AMO architecturale, la décision de faire et l'avant projet.

La commune s'engage à mener et à porter la concertation. Elle s'engage à prendre en charge le mobilier urbain et l'éclairage public conformément aux conditions définies par la délibération de la Cub à ce sujet.

Place des martyrs de la Résistance entre Ségalier et rue du Manège : Création d'un couloir bus (79 m)

La Cub s'engage dans le cadre du contrat à la réalisation de cet aménagement.

La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Rue Jules Ferry : création d'un couloir de bus (207 m)

La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser cet aménagement.

La commune s'engage à prendre l'arrêté de police.

Cours Maréchal Galliéni entre rue Coulmier et rue du 14 juillet : création d'un couloir bus (261 m).

La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser une étude de stationnement et à produire l'avant projet.

La commune s'engage à mener la concertation.

Boulevard A. Daney entre place Maran et Latule : création d'un couloir bus (1100m).

La Cub s'engage sur la durée du contrat à la réalisation de cet aménagement.

La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Cours de la Marne entre lycée Gustave Eiffel et Place Curie : création d'un couloir bus (500m) et d'un trottoir.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser cet aménagement

La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Route de Toulouse : réalisation d'un aménagement qualitatif avec couloir bus.

Point suspendu dans l'attente des résultats du SDODM fin 2010.

Rue Georges Bonnac : création d'un couloir bus

La Cub s'engage sur la durée du contrat à la décision de faire, l'avant projet, la confirmation de décision de faire et la réalisation des travaux.

La commune s'engage à mener la concertation et à prendre les arrêtés de police correspondants.

Barrière Saint-Médard : projet de réaménagement qualitatif dans le sens radial avec aménagement d'un couloir bus. Il est envisagé la création d'un couloir bus entre la barrière et la rue Grand Lebrun, ainsi que le prolongement du couloir bus du Cours Marc Nouaux. La Cub s'engage au titre du contrat sur l'étude préliminaire, la décision de faire et l'avant projet.

La commune s'engage à mener la concertation.

Accès au pont d'Aquitaine : dans le cadre de l'amélioration de l'accès au pont d'Aquitaine dans le sens rive gauche/rive droite il est envisagé d'aménager un site propre transports en commun.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à la réalisation de l'étude préliminaire, la décision de faire, l'avant projet et la confirmation de décision de faire.

Travaux de voirie en lien avec le réseau Tbc

Rue de la Benauge : Afin de permettre la circulation des bus sur la rue de la Benauge il est prévu d'aménager la voie.

La Cub s'engage sur la décision de faire et la réalisation des travaux.

La commune s'engage à rétablir la circulation de la liane rue de la Benauge.

Rue Baysse (angle rue de Saint-Genès) : il est prévu d'adapter le régime des feux de trafic

Terminus Saint-Louis : La Cub réalise des travaux de voirie et l'implantation d'abris bus.

Place Gambetta : il est nécessaire à titre provisoire de procéder à des travaux d'amélioration provisoire des arrêts de bus de la place.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à produire l'avant projet et à réaliser les travaux.

Esplanade des Quinconces : des travaux de remise en état de la voie de bus existante côté Garonne entre les allées d'Orléans et de Munich sont nécessaires.

La Cub s'engage à réaliser les travaux à partir du mois d'août.

Réseau tbc – Corol 33 : réseau bus. (au niveau de l'avenue St-Amand à Caudéran)

Suite au bilan du nouveau réseau de transports en commun prévu à l'automne 2010, la Ville et la Cub décideront de la meilleure solution à retenir.

Etudes et travaux nécessaires à la mise en œuvre des extensions du tramway

Par délibération du 6 novembre 2009 le conseil de communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre.

La commune de Bordeaux est concernée par l'extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux nord, l'extension de la ligne C entre les Aubiers et Parc des expositions, la création de la ligne D entre Quinconces et Barrière du Médoc et le tram-train du Médoc..

Des projets accompagnant les extensions du tramway ont été identifiés. Il s'agit :

Aménagement de la place Tourny : La Cub s'engage à lancer un concours de maîtrise d'œuvre.

Création de parcs de stationnement : La Cub a prévu la réalisation de 2 parcs de stationnement place Charles Gruet et barrière du Médoc pour compenser les suppressions de places liées au tramway. La Cub réalisera les études et acquisitions foncières.

Marie Brizard : étude urbaine

La Cub s'engage à mener une étude urbaine sur les conditions d'accompagnement du tramway sur le site Marie Brizard, intégrant notamment la réalisation d'un parc de stationnement adéquat.

Etudes et travaux dans le cadre de la résorption des discontinuités cyclables

Afin de poursuivre les actions engagées pour la résorption des discontinuités cyclables, une programmation pour l'année 2010 a été arrêtée.

Pour la commune de Bordeaux, il est proposé :

Rue Arago (section rue Blanqui –Place René Maran (370 m) – Mise en double sens

La Cub a engagé l'étude, les travaux seront réalisés dans un délai de 12 mois.

Avenue d'Arès / Avenue de Mérignac : création d'un couloir bus et d'une bande cyclable.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser cet aménagement. La Ville s'engage à mener la concertation et à prendre les arrêtés de police correspondants.

2-3 Modification de l'annexe 4 : ajout de la programmation 2010 des logements locatifs conventionnés

2-4 Modification des annexes 5 et 6 : adaptation du tableau synthétique des actions et ajouts ou adaptations des fiches actions en cohérence avec les points de l'article 2.2 du présent avenant.

Fiches actions créées

Intitulé et descriptif succinct de l'action	Numéro fiche action
Extension de la ligne B Nord du Tramway Bordeaux/Claveau	47
Extension Ligne C Nord Bordeaux / Parc des expositions	48
Création de la ligne D du tramway	49
Tram-train du Médoc	50
Aménagement de la Place Tourny en lien avec extension tramway	51
Création de parcs de stationnement en lien avec extension tramway	52
Etude urbaine secteur Marie Brizard en lien avec extension tramway	53
Création de couloirs bus	54
Cours du maréchal gallieni : création d'un couloir bus entre la rue coulmiers et 14 juillet	55
Ceinture des cours	56
Route de Toulouse	57
Barrière Saint Médard	58
Accès Pont d'Aquitaine	59
Travaux de voirie en lien avec le réseau Tbc	60
Rue de la Benaugue	61

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux, Le Président, Vincent FELTESSE	Pour la commune de Bordeaux Le Maire, Alain JUPPE
--	---

Liste des annexes à l'avenant :

- annexes 4, 5 et 6 modifiées
- les fiches actions nouvelles

